

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2021

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17
Date de la Convocation : 29/06/2021
Date d'affichage : 29/06/2021

L'an deux mil vingt et un et le 29 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Mathilde SAVARY- Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Laure DUCHAMP- Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY).

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021- 050 : Délibération relative à l'autorisation de signature d'une convention avec l'académie de Grenoble

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune a participé dans le cadre du plan de relance, à l'appel à projet Socle numérique dans les écoles élémentaires, lequel vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Le projet de la Commune a été retenu, il s'agit d'équiper les classes élémentaires de PC portable et visualiseurs en complément de leurs outils numériques et d'abonner l'école à un espace numérique de travail pour un total de 5 086 € TTC subventionné à hauteur de 3 488, 60 €

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les services de l'académie de Grenoble pour le financement des équipements susmentionnés.

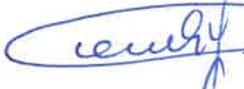
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le représentant de l'Académie de Grenoble

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Yves COURBIS
Maire